



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en compte des besoins des familles dans les trains

Question écrite n° 2390

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur la prise en compte des besoins des familles dans les transports en commun et notamment dans le train. Dans le cadre de la nécessaire transition écologique des moyens de transports, les Françaises et Français sont incités à prendre davantage les transports en commun et particulièrement le train pour les transports de longue distance. Toutefois, l'augmentation des prix des billets et la diminution de fréquence des petites lignes rendent difficile la concrétisation de ce report. Plus encore, les familles, quand elles peuvent payer le prix important des billets de train, font face à des équipements inadaptés aux enfants. S'il est appréciable que les TGV INOUI, Eurostar, trains Intercités et OUIGO disposent d'un espace de change adapté pour les tout-petits et parfois d'un chauffe-biberon, les espaces dits « famille » sont rudimentaires. Il s'agit d'un compartiment de 8 places, séparé du reste de la voiture, situé à proximité du « coin *nurserie* ». Cet espace est largement inadapté aux besoins des familles. Souvent des passagers y ont des places alors qu'ils ne l'ont pas demandé, se retrouvant à voyager avec des enfants alors qu'ils ne le souhaitent pas. Au contraire, les familles qui le voudraient n'y ont pas de place, les contraignant à voyager plus loin des espaces de change, dans des voitures qui ne sont pas prévues pour elles. 16 places en espace famille par rame de TGV est à l'évidence largement insuffisant au vu du nombre des familles qui veulent prendre le train. Mis à part le fait d'être isolés, ce qui semble être plus fait pour le confort des autres passagers que pour les familles, ces espaces ne diffèrent en rien du reste de la voiture. L'espace pour jouer au sol est insuffisant aux besoins des jeunes enfants et n'est pas davantage sécurisé ou nettoyé pour les besoins des tout-petits. Aucun équipement spécifique qui pourrait aider à occuper les enfants n'est disponible, quel que soit leur âge, à part un autocollant vaguement ludique apposé sur la table qui ne permet pas de jouer. Ainsi, le bon déroulement du voyage n'est pas facilité par l'adaptation des équipements aux besoins des enfants pour un voyage en train. Les enfants sont donc à peine tolérés. Les accompagnateurs doivent subir en plus les fréquentes remarques désagréables des autres passagers, dérangés par la présence des enfants, comme si le manque de place ou l'inadaptation de l'espace famille relevait de leur responsabilité, ce qui renforce le sentiment d'exclusion. Pourtant, il est tout à fait possible d'organiser un espace de voyage adapté pour les enfants, avec une organisation spécifique conforme à leurs besoins. Des pays européens, comme la Finlande, disposent de tels trains pour faciliter le transport des familles. Les trains Intercités, notamment ceux de la POLT, disposent, eux, souvent d'un espace de jeu avec des coussins qui est davantage adapté au voyage de jeunes enfants, mais ces espaces sont loin d'être généralisés. Les poussettes peuvent être transportées, mais ne disposent pas d'espace spécifique et les familles peuvent être confrontées à des difficultés pour les hisser à bord, surtout quand les trains ont des marches de grande hauteur pour monter dans la rame. Souvent, les poussettes sont en concurrence avec les vélos et les bagages de gros volumes, rendant l'accès particulièrement difficile. Dans le cadre d'une politique de transition écologique, il est indispensable que les déplacements en train soient accessibles à toutes et à tous, y compris aux familles. Aussi souhaite-t-il savoir ce qu'il compte faire pour adapter les trains aux besoins des familles, notamment d'un point de vue tarifaire, et quelle politique d'aménagement des trains il compte mettre en œuvre pour créer de véritables espaces adaptés au voyage des enfants.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à l'offre et aux prix des transports ferroviaires, afin de préserver un service de qualité pour l'ensemble des usagers, notamment les familles, tout en veillant à l'équilibre des dessertes entre territoires. Il importe que toutes les familles bénéficient de solutions de mobilités accessibles et adaptées à leurs besoins. À cet effet, la carte Familles Nombreuses, mise en place par le Gouvernement, permet de bénéficier de réductions significatives sur les tarifs ferroviaires de la SNCF, variant de 30 % à 75 % selon le nombre d'enfants. En région parisienne, sous certaines conditions, elle offre également une réduction de 50 % sur le réseau d'Île-de-France Mobilités. Le Gouvernement est également attentif à ce que le confort des trains les rende accessibles au plus grand nombre. Toutefois, l'État n'intervient pas dans les choix et décisions qui relèvent de la seule compétence des entreprises ferroviaires ou des autorités organisatrices de transports. En effet, concernant l'aménagement des trains à grande vitesse, cette responsabilité revient aux entreprises ferroviaires. Pour les trains conventionnés tels que les Transiliens en Île-de-France, les TER dans les régions, ou encore les Intercités de jour et de nuit l'aménagement des trains est du ressort des autorités organisatrices de transports.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2390

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6234

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2025](#), page 1428